GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction de l'Immigration

Demande en renouvellement d'un titre de séjour pour ressortissant de pays tiers en qualité de « étudiant » en application de l'article 57, paragraphe (1) de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration

Numéro dossier MAEI

Numéro d'identité national

La loi modifiée du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel dispose que l'administré est informé que les informations collectées par le présent formulaire ne peuvent servir à d'autres fins que la délivrance d'un titre de séjour par le ministre ayant l'immigration dans ses attributions. Conformément aux dispositions de la loi précitée, les droits d'accès, de rectification et de suppression des données sont garantis.

Chaque partie d'un nom ou prénom doit être séparée par une case vide.

1. Nom(s) (nom(s) de famille)

2. Nom(s) de naissance (nom(s) de famille antérieur(s))

3. Prénom(s)

4. Date de naissance (jour – mois - année)

5. Lieu et pays de naissance

6. Code du pays

7. Nationalité

8. Code de la nationalité

9. Numéro du passeport

10. Autorité ayant délivré le passeport

11. Date de délivrance du passeport

12. Date d'expiration du passeport

13. Adresse au Luxembourg

Rue

N°de maison

Localité

Code postal

14. Lieu de la demande

15. Date de la demande

16. Signature du demandeur (pour les mineurs, signature du représentant légal avec indication de ses nom et prénoms)

J'affirme par ma signature que les informations fournies dans la présente demande sont correctes et complètes.

Au plus tard dans les **deux mois** avant l'expiration du titre de séjour, le renouvellement est à solliciter moyennant le présent formulaire auprès de la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères et de l'Immigration (voir adresse postale et des guichets en bas de page), en y joignant les pièces suivantes :

- une copie certifiée conforme du passeport en cours de validité ;
- les pièces justifiant que les conditions d'obtention de l'autorisation de séjour restent remplies, à savoir : - la preuve de l'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur, - une autorisation parentale dans le cas où l'étudiant n'a pas atteint l'âge de 18 ans, - la preuve qu'il dispose au cours de ses études de ressources suffisantes pour couvrir ses frais de séjour et de retour, - la preuve d'une assurance maladie couvrant tous les risques sur le territoire luxembourgeois ;
- un certificat de résidence ;
- un extrait récent du casier judiciaire ;
- une photo récente, format 45/35 mm, prise de face à visage découvert, la tête ayant au moins 20 mm de hauteur, répondant aux normes ICAO/OACI ;
- la preuve du versement/virement de la taxe de délivrance de EUR 30.- sur le compte CCPL n° LU46 1111 2582 2814 0000 (bénéficiaire : Ministère des Affaires étrangères, Direction de l'Immigration ; communication : titre de séjour dans le chef de …).

Adresse postale: **B.P. 752**
L-2017 Luxembourg

Bureaux et Guichets: **12-16, avenue Monterey**
Luxembourg